

REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

SIXIEME LEGISLATURE

***INTERVENTION DU PROF. MATHURIN COFFI NAGO, DU
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU BENIN, A LA
126^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP***

Thème : "La promotion et la pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité : tirer des enseignements des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord)

KAMPALA, du 31 mars au 05 avril 2012

- Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Générale,
- Excellences Mesdames et Messieurs les Présidents des Assemblées Nationales,
- Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
- Chers invités,
- Mesdames et Messieurs,

Notre rencontre de ce jour se tient à un moment où la sécurité et la paix sont constamment menacées partout dans le monde et plus particulièrement en Afrique. J'en veux pour preuve les événements survenus ces derniers jours en République du Mali et que nous déplorons. C'est dire que le thème de la présente rencontre : « *la promotion et la pratique de la bonne gouvernance comme moyen de favoriser la paix et la sécurité...* » est un sujet d'importance et d'actualité.

Depuis les années 1990, *la bonne gouvernance* s'est insidieusement introduite dans le lexique politique et dans tous les programmes ou actions sectorielles de développement sans que les uns et les autres lui donnent la même signification. Le thème de cette rencontre lance alors le débat sur le contenu et l'étendue du champ d'action de la bonne gouvernance, pour en faire un véritable instrument dont la promotion et la mise en œuvre favoriseront la paix et la sécurité.

La bonne gouvernance est un concept difficile à définir, car il dépend de notions culturelles et éthiques qui peuvent être différentes d'un pays à l'autre ou d'une culture à une autre. Son sens peut varier également selon la fonction qu'on lui attribue.

De mon point de vue, la définition de ce concept ainsi que la délimitation de son champ d'action doivent s'inspirer incontestablement, et au regard de l'actualité, des défis majeurs qui s'imposent à tout processus de développement et qui intègrent le respect des droits fondamentaux des peuples et la nécessité de garantir aux populations un bien-être économique et social.

Mesdames et Messieurs,

En dépit des controverses et malgré la multiplicité de son usage, pour la plupart des acteurs et partenaires au développement, la bonne gouvernance désigne une gouvernance qui s'évertue à réaliser une adéquation entre les besoins des citoyens et un ensemble de principes basés sur :

- le respect de l'Etat de droit ;
- une large participation du peuple aux prises de décisions ;
- l'efficacité, la responsabilité et la transparence ;
- la lutte contre la corruption ;
- la facilité d'accès à l'information ;
- un système judiciaire juste et efficace ;
- et enfin, des élections libres, transparentes et régulières.

Ainsi, *la bonne gouvernance* suppose l'existence et la pratique de règles politiques, juridiques, administratives et économiques solidement établies, qui favorisent le développement, protègent les droits de l'homme, font régner l'Etat de droit et garantissent aux citoyens la possibilité de prendre part, d'une manière ou d'une autre, à la prise de décisions qui affectent leur vie et leur devenir.

Mesdames et Messieurs,

Comme nous pouvons le remarquer, la bonne gouvernance, prise dans chacune des facettes sous lesquelles elle se manifeste, entretient inéluctablement une relation avérée avec la paix et la sécurité. Autrement dit, l'absence d'une *bonne gouvernance* engendre, à coup sûr, des mécontentements populaires qui conduisent souvent à des troubles sociaux pouvant déboucher sur des drames. Les crises sociales et les guerres fratricides qui ont cours de nos jours dans certains pays constituent des exemples vivants qui témoignent du lien étroit entre gouvernance, paix et

sécurité. Ces trois concepts interagissent entre eux dans une relation intime qui ne permet pas de les dissocier. Les récents événements connus en Afrique du Nord et au Moyen Orient, à y voir de près, tiennent leurs origines de la gouvernance.

En effet, la nature du régime politique, le non respect des droits de l'homme, l'inéquitable partage des richesses nationales, le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques, le non respect des principes de la démocratie moderne dans le domaine des élections notamment et l'injustice sociale ont été les causes majeures qui ont accouché du « printemps arabe ». Une gouvernance basée sur le respect des droits humains et sur la recherche constante de la satisfaction des besoins réels de la population aurait fait éviter aux peuples d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient le carnage dont ils ont été victimes.

La pratique de la bonne gouvernance paraît donc une arme puissante pour prévenir et combattre l'injustice, les conflits, les soulèvements, les rebellions, les guerres civiles et les coups d'Etat, toutes choses qui constituent de réelles menaces pour la paix et la sécurité et une porte ouverte à l'ingérence étrangère.

Mesdames et Messieurs,

Promouvoir et pratiquer la bonne gouvernance devient une exigence incontournable si nous voulons à nos populations une vie paisible et sécurisée. Mais les conditions culturelles, sociologiques, historiques et économiques variant d'un pays à l'autre, nous devons être imaginatifs et éviter des replâtrages inadéquats qui pourraient entraîner des bouleversements préjudiciables.

Je vous remercie.